

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (23 novembre 2021) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mrs BERNARD D – BERNARD L - DUTREUIL – TANCHAUD – PAUMET - Mmes GOMBAUD - GACHET – HERAUD - VIDAL.

ABSENTS : M. CANONNE (pouvoir M. BERNARD D) – M. COMPAN B – M. DRILLAUD A – Mme BERNARD Ch. (pouvoir M. BERNARD D) – Mme GAUDIN N (pouvoir Mme. GOMBAUD M).

Monsieur BERNARD Loïc a été élu secrétaire de séance.

REVISION INVENTAIRE VOIES COMMUNAUTAIRES

Vu les Statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2-3 relatif à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ».

Considérant les voies mises à disposition de la communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de la compétence précitée, listée en annexe et la cartographie associée.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies représentant un linéaire transféré de 39 179 mètres.

Voir documents annexes.

Adopté à l'unanimité.

BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE Mme Isabelle GOUGNON (l'Atelier d'Isa)

COMMERCE ET RESTAURATIONS MEUBLES ET OBJETS

Monsieur le Maire rappelle le départ de Monsieur Emmanuel MAILLET (EURL DE LA TERRE A LA PIERRE) du local situé au 1 rue de la Belotrie.

Madame Isabelle GOUGNON (l'Atelier d'Isa) souhaite louer le local (réserve – atelier et local de lavage) situé sur la parcelle cadastrée B866.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De louer le local commercial à Madame Isabelle GOUGNON (l'Atelier d'Isa) composé d'une réserve, d'un atelier et d'un local de lavage sur la parcelle B 866.
- Que les locaux seront loués dans le cadre d'un commerce et d'un atelier de restauration de meubles et objets divers.
- Que le bail sera conclu pour une durée de neuf ans qui commenceront le 3 décembre 2021 avec un loyer de 580,00 € TTC.
- Que le montant de la caution est fixé à un mois de loyer.
- Qu'une clause de travaux sera ajoutée au bail commercial pour la pose d'une porte de garage, la séparation des locaux par une porte, des travaux de raccordement électrique et la création d'un sanitaire (lavabo et toilettes) dans un délai de trois mois à compter de la date de location du local.
- Autorise le Maire à signer le bail de location qui sera établi par Maître Dominique POISSON, Notaire à Le Gua.

CHANGEMENT LOCATAIRE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède un terrain situé dans le périmètre de l'Association foncière cadastrée ZA 96 d'une contenance de 3 ares et 10 centiares et que celui-ci était loué par décision du Conseil Municipal en date du 21 mars 1995 à Monsieur Dominique PERAUX domicilié 2 rue du Maine Grolier à Balanzac.

En raison de sa cessation d'activité, Monsieur PERAUX a fait part de son intention de ne plus exploiter cette parcelle communale. Il a proposé de louer cette parcelle à Monsieur Patrice PILLET domicilié à Les Moines à Nancras demandeur pour exploiter ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la décision de Monsieur Dominique PERAUX.
- Accepte la proposition de Monsieur le Maire.
- Décide de louer ce terrain à Monsieur Patrice PILLET à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Maintient le montant annuel de la redevance de jouissance de terrain fixé dans la délibération du 21 mars 1995 à savoir : 30kg de blé au coût du fermage.

MODIFICATION STATUTS SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

«Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissement de ses membres dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 13 avril 2021.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL – 43 ROUTE DE L'OCEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jonathan KHAMCHANE et Madame REIS FERREIRA Carina vont quitter le logement communal du 45 route de l'Océan le 31 janvier 2022.

Monsieur le Maire fait part de la demande de logement de Madame Johanne VERRIER et de Monsieur Nicolas BLAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer le logement à Madame Johanne VERRIER à compter du 1^{er} février 2022.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'adjoint administratif dans le cadre du parcours emploi compétences (aide de l'état à hauteur de 80 %) dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint administratif
- Durée du contrat : 12 mois (du 16 janvier 2022 au 15 janvier 2023)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du renouvellement de ce contrat.

VENTE DU TRACTEUR MASSEY FERGUSON

En raison de l'achat d'un nouveau tracteur JOHN DEERE, le Conseil Municipal décide de vendre le tracteur MASSEY FERGUSON acheté en 2002.

Le tracteur sera mis en vente pour la somme de 8700,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de sortir ce matériel de l'actif,
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'est rendu aux Villages de Cabinet et des Boutaudières et a constaté qu'il serait effectivement nécessaire d'ajouter des points d'éclairage public au niveau des constructions de Monsieur PRIVAT au village de Cabinet et après chez Monsieur CARBONNEAU pour la route des Boutaudières.

Il faudra également ajouter un point d'éclairage rue de l'Eglise à l'angle du cimetière.

Monsieur le Maire va prendre contact avec le Syndicat d'Electrification pour l'établissement d'un devis.

Colis de Noël et Bulletins Municipaux

La distribution des colis de Noël et des Bulletins se fera le samedi 18 décembre.

La séance a été clôturée à 23H20.

Le Maire,

Dominique BERNARD